

**FRANCE****Accessoires vendus séparément**

Adaptateur	Compatible avec
Adaptateur 511 ref 4425	Eli, Malice, Calypso, Clairagaz, Twinni, Shesha
Adaptateur 513 ref 4426	Cube BUTAGAZ

Thermal weeder with operating with gas bottle**Instructions for use and safety instructions**

Read these instructions for use carefully so as to familiarize yourself with the heating torch before connecting it to its gas container. Keep these instructions for future reference.

Failure to follow the instructions contained in these instructions can result in serious injury. Do not modify the appliance. The original manual was drafted and approved in French. All other languages are translations of the original.

In case of conflict, inaccuracies or discrepancies between the French and other languages, the French version prevails. The type of gas: Propane / Butane / Propane - butane mix. Category: Vapor pressure – Propane / Butane / Propane - butane mix. Heat input for 2.5bar gas pressure: 40 kW/2850 g/h. To have a more powerful flame, we recommend using Propan gas or Propan/ Butan gas mix. Use outdoors only. Caution: accessible parts may be very hot, keep young children away from the heating torch.

Operating principles

The post-fired thermal weeder eradicates weeds through thermal shock from a flame. The abrupt rise in temperature bursts the plant cells, destroying the weed. This type of weeding is eco-friendly (no chemicals) and easy for an to use. It enables weeding without back-bending or tiring. The weeder is for use on alleys, footpaths, paved areas, outdoor stairways, vegetable gardens, and other places. Be aware of the risk of fire and always have some water at hand to extinguish any fire. This heating torch shall only be used with butane / propane gas cylinder between 5kg and 13kg, and the T70 2.5bar pressure regulator. It can be dangerous to use other types of gas cylinder or pressure regulator.

Preparing the weed burner

Special adapter can be required.

- 1. Fit the DG-approved hose (7) to the thread (1) on the regulator (2). Tighten the nut using a spanner.
- 2. Fit the other end of the hose to the burner handle (3) and tighten the connection using 2 spanners.
- 3. Connect the regulator to the gas cylinder. Follow the instructions supplied with the regulator.

4. Before using, make sure that the weed burner is off, open the gas bottle valve and check that the connections remain sealed.

- Check that seals (between the heating torch and the gas cylinder) are in place and in good condition before connecting to the gas cylinder. (Fig. A)

- Do not use the appliance if it has damaged or worn seals.

- Always connect the gas cylinder outdoor or in well ventilated room, away from any sources of ignition and away from other people.

Caution: If there is a leak on your heating torch (smell of gas), take it outside immediately into a well-ventilated free location where the leak may be detected and stopped. If you wish to check for leaks on your heating torch, do it outside. Do not try to detect leaks using a flame, use soapy water on any connection. Do not use a heating torch which is leaking, damaged or which does not operate properly.

5. In accordance with legislation, the gas hose must be replaced after 5 years – see the date stamp on the hose : PROD DATE. Hose should be 5m maximum.

Désherbeur thermique fonctionnant avec bouteille de gaz**Mode d'emploi et consignes de sécurité**

Lire la notice d'utilisation attentivement afin de vous familiariser avec le désherbeur thermique Hozelock avant de le connecter à son réservoir de gaz.

Conservez cette notice pour référence ultérieure. Le non-respect des consignes contenues dans les présentes instructions peut provoquer de graves blessures. Ne pas modifier l'appareil. La notice originale a été rédigée et approuvée en français. Toutes les autres langues sont des traductions de l'originale. En cas de conflit, d'imprécisions ou d'écart entre le français et les autres langues, la version française prévaut.

Type de gaz : Propane / Butane / Mélange propane - butane.

Catégorie : Propane / Butane / Mélange propane - butane.

Débit à 2.5bar de pression : 40 kW (2850g/h). Pour obtenir une flamme plus puissante nous vous conseillons d'utiliser du Propane ou un mélange Propane/Butane.

Utilisation extérieure uniquement.

Attention : les parties accessibles peuvent être très chaudes, garder les jeunes enfants à l'écart de désherbeur thermique.

Principe d'utilisation

Le désherbeur thermique à gaz permet d'éradiquer les mauvaises herbes grâce à un choc thermique provoqué par une flamme. La montée rapide en température fait éteindre les cellules de la plante et détruit la mauvaise herbe. Ce type de weeding est écologique (pas d'utilisation de produits chimiques) et facile d'utilisation : il permet de désherber sans se fatiguer ni se baisser. Le désherbeur thermique s'utilise dans les allées, les zones pavées, les terrasses, les escaliers extérieurs, les potagers... Soyez conscient des risques d'incendie et gardez toujours un peu d'eau à portée de la main pour éteindre un éventuel départ de feu.

Préparation du désherbeur thermique

Ce désherbeur thermique doit uniquement être utilisé avec bouteille de gaz butane / propane entre 5 kg et 13 kg, et le régulateur de pression T70 2.5bar. Il peut être dangereux d'utiliser d'autres types de bouteille de gaz ou de détendeur.

Le détendeur fourni s'adapte sur une bouteille de gaz 13 kg. Pour tous les autres formats de bouteilles (Twiny, cubes, visio...) il est nécessaire de vous procurer un adaptateur spécifique. Vous pouvez retrouver les deux adaptateurs spécifiques (511 et 513) dans notre gamme Hozelock, aux références 4425 3460 et 4426 3460.

1. Vissez le tuyau homologué gaz (7) au fûtage (1) du détendeur (2). Serrez l'écrin avec une clé.

2. Vissez l'autre extrémité du tuyau à la poignée de la canne (3) et serrez le raccord avec 2 clés.

3. Vissez le détendeur sur la bouteille de gaz.

Suivez avec attention les instructions qui accompagnent le détendeur.

4. Avant utilisation, assurez-vous que le désherbeur thermique est en position arrêt, ouvrez la bouteille de gaz et vérifiez l'étanchéité des raccords.

- Vérifier que le joint (entre le désherbeur et la bouteille de gaz) est en place et en bon état avant de connecter la bouteille de gaz. (Fig. A)

- Ne pas utiliser l'appareil en cas de joint usé ou endommagé.

- Toujours connecter la bouteille de gaz en plein air ou dans un endroit bien aéré, loin de toute source d'inflammation et éloigné de toute autre personne.

△ Si l'y a une fuite sur votre désherbeur (odeur de gaz), l'amener immédiatement à l'extérieur dans un emplacement libre et bien ventilé où la fuite peut être détectée et arrêtée.

Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

- Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

5. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

6. En cas de fuite sur votre désherbeur (odeur de gaz), l'amener immédiatement à l'extérieur dans un emplacement libre et bien ventilé où la fuite peut être détectée et arrêtée.

7. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

8. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

9. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

10. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

11. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

12. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

13. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

14. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

15. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

16. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

17. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

18. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

19. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

20. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

21. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

22. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

23. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

24. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

25. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

26. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

27. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

28. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

29. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

30. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

31. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

32. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

33. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

34. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

35. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

36. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

37. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

38. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

39. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

40. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

41. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

42. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

43. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

44. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

45. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

46. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

47. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

48. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

49. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

50. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

51. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

52. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilisant une flamme, utiliser de l'eau savonneuse sur les racines.

53. Ne pas utiliser un désherbeur thermique qui fuit, endommagé ou qui ne fonctionne pas correctement.

54. Conformément à la législation, le tuyau de gaz doit être remplacé tous les 5 ans – voir la date de fabrication imprimée sur le tuyau : PROD DATE.

55. Si vous souhaitez vérifier les fuites sur votre désherbeur, le faire à l'extérieur. Ne pas essayer de détecter les fuites en utilis